

## Burundi : réglementation de la médecine traditionnelle

ARIB News, 31/08/2012 – Source Xinhua – A l'occasion de la Journée africaine de la médecine traditionnelle célébrée le 30 août, le ministre burundais de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a annoncé vendredi qu'un document de réglementation de la médecine traditionnelle vient d'être validé. « Au niveau du ministère, nous venons d'élaborer et de valider un document de stratégie de développement de la médecine traditionnelle où sont clairement définies les actions à mener », a déclaré Liboire Ndirigiro, directeur général de la Santé au ministère burundais de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida.

Il a indiqué que ces actions comprennent notamment la protection des guérisseurs traditionnels, la recherche en matière de médecine traditionnelle et des médicaments à base des plantes et d'autres produits et la promotion de la connaissance des produits de la médecine traditionnelle. En outre, il a été créé un département qui s'occupe de la médecine traditionnelle au niveau du ministère. Ce document a été élaboré en étroite collaboration avec l'association des praticiens qui ont eu l'occasion de donner leurs contributions et de faire leurs commentaires. Ndirigiro a reconnu qu'au Burundi on a encore un pas à franchir par rapport aux autres pays africains, mais qu'avec ce document, il y aura un pas de plus dans le développement de la médecine traditionnelle.